

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 541

24 février 2016

SOMMAIRE

2M Management S.A.	25925	Discovery Group of Funds	25926
Activ Energy S.à r.l.	25923	DL Pressing S.à r.l.	25961
Activ Energy S.à r.l.	25922	Dong Long S.A.	25927
Ad'Hoc Food S.à r.l.	25924	DR Invest S.A.	25927
Ad Visor Luxembourg S.A.	25928	E.L.S. (Euro-Lift System) A.G.	25927
AgrarInvest Lux S.A.	25928	Eurobank Holding (Luxembourg) S.A.	25927
AgriKass S.à r.l.	25928	FLASHiZ International	25956
Albavis S.A.	25928	Freelance - Vins Fins S.A.	25925
Alice Management S.A.	25923	Glas Moske Luxembourg S.à r.l.	25927
Andare	25928	Gottex Real Asset Fund 1 (Waste US) S.à r.l.	25967
Assetto Corsa S.A.	25925	Gottex Shelf Company 9	25965
Astra S.à r.l.	25923	Haidar Concept Sàrl	25927
Atelier André s.à.r.l.	25922	HayFin DLF II LuxCo 2 S.à r.l.	25929
Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l.	25922	HG (Luxembourg) S.à.r.l.	25953
Belharrà Investment S.à r.l.	25968	Holdinter S.A.	25938
Boutique Marianne Sàrl	25922	HSL - Technik S.à r.l.	25951
CCplus, Société à responsabilité limitée	25925	Lux Cogeba S.A.	25924
Cedona S.A.	25926	Northam CCPF PropCo (Cal-Ed) S.à r.l.	25925
CipherQuest Lux S.A.	25923	Schütz & Ries S.A.	25924
Clabe	25926	SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l.	25924
Climmosa S.A.	25926	Sof-10 Think Long Lane Lux S.à r.l.	25923
Contins Filipe Jardinier Entrepreneur, Paysagiste S. à r.l.	25926	Venusia Real Estate Investment S.A.	25922
D.D.P. Company S.A.	25926	Voyages Ecker S.à.r.l.	25924

VRE, Venusia Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.585.

—

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 18 mai 2015

Le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey, 24 L-9647 Doncols, avec effet rétroactif à la date du 21/05/2013. Son mandat prendra fin lors l'Assemblée Générale de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015205023/12.

(150230403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Boutique Marianne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 44, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.506.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Pour compte de Boutique Marianne Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016051066/12.

(160009038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.550.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016051027/10.

(160009633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Atelier André s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 3, route de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 102.417.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016051019/10.

(160009655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Activ Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 181.379.

—

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016050983/10.

(160009548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Astra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.760.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2016.

Astra S.à r.l.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

Liquidator

Référence de publication: 2016050976/14.

(160009777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Activ Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 181.379.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016050984/10.

(160009549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Alice Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, Place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 151.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016050996/10.

(160009794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

CipherQuest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 1, rue Georges Schwartz.
R.C.S. Luxembourg B 89.100.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/1/2016.

Référence de publication: 2016051093/10.

(160009385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Sof-10 Think Long Lane Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050747/10.

(160008836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Voyages Ecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.492.

Par suite du décès de Monsieur Marc JACOBS, né à Luxembourg le 2 août 1954, époux de Madame Michelle ADAM, domicilié en dernier lieu à L-7345 Heisdorf, 4, rue Maria Teresa, survenu ab intestat à Lultzhausen le 19 avril 2015, et en conséquence du droit d'option effectué par sa veuve, la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales qu'il détenait en propre dans la société Voyages Ecker S. à r.l. sont échues à son fils Monsieur Laurent JACOBS, né à Luxembourg le 31 mars 1982, demeurant à L-7373 Helmdange, 96, rue de Luxembourg.

Steinsel, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205020/13.

(150230202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Ad'Hoc Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 152.482.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016050985/11.

(160009509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Lux Cogeba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 85.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050578/10.

(160008775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Schütz & Ries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 161.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016050727/10.

(160008655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

SOF-10 Think Hotels Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050746/10.

(160008389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

CCplus, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.533.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2016051121/12.

(160009925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 11, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 102.326.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/01/2016.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2016051017/12.

(160009064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

2M Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015205051/10.

(150230307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Northam CCPF PropCo (Cal-Ed) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 172.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007698/10.

(160007071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Freelance - Vins Fins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6230 Bech, 8A, Konsdrefensterstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016050931/10.

(160007491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Cedona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 66.177.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051127/9.

(160009356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Clabe, Société Anonyme.

Siège social: L-3710 Rumelange, 6, place Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.113.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051131/9.

(160008969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Climmosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 163.433.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051133/9.

(160009439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Contins Filipe Jardinier Entrepreneur, Paysagiste S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 107, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 167.419.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051145/9.

(160009541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.306.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051152/9.

(160009575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Le bilan au 30 novembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051174/9.

(160009920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Dong Long S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 101.559.

—
Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051176/9.
(160009524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

DR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.816.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051177/9.
(160009255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

E.L.S. (Euro-Lift System) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 57, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 103.024.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051178/9.
(160009361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Eurobank Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.180.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051185/9.
(160009606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Glas Moske Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 89.870.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051268/9.
(160009580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Haidar Concept Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 131, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 176.223.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016051279/9.
(160009540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Andare, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 192.304.

Le Bilan et le compte de profits et pertes du 21 novembre 2014 au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2016050964/13.

(160009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Albavis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.250.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 20 octobre 2015.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016050994/11.

(160009523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Ad Visor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 188.552.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Advisor Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016050946/10.

(160009564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

AgrarInvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 144.625.

Der geprüfte Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016050949/10.

(160009845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

AgriKass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 55, Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 190.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016050950/10.

(160009649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

HayFin DLF II LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.177.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

HayFin DLF II LuxCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “HayFin DLF II LuxCo 2 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

6.8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented.

(vi) Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

(vii) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. If several managers are appointed, the joint signature of any two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 14. Financial Statements.

14.1. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

HayFin DLF II LuxCo 1 S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as was evidenced to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mr John MOLLOY, born on 9 March 1962 in Gaillimh/Galway (Ireland), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class A manager;

(ii) Mr Tej GUJADHUR, born on 21 October 1971 in Curepipe (Mauritius), with professional address at 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Mauritius), as class A manager;

(iii) Mrs Carmen IONESCU, born on 26 March 1974 in Bucharest (Romania), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class A manager;

(iv) Mr Emmanuel MOUGEOLLE, born on 3 July 1977 in Epinal (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager; and

(v) Mrs Choui Min KON KAM KING, born on 10 April 1978 in Mauritius, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de novembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HayFin DLF II LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,-, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés est en cours,

représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HayFin DLF II LuxCo 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

6.8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

(vii) Les décisions du Conseil, sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants

de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 14. Approbation des comptes annuels.

14.1. Par référence à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis chaque année et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.2. Chaque actionnaire peut prendre inspection de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

HayFin DLF II LuxCo 1 S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) M. John MOLLOY, né le 9 mars 1962 à Gaillimh/Galway (Irlande), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe A;

(ii) M. Tej GUJADHUR, né le 21 octobre 1971 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Ile Maurice), en tant que gérant de classe A;

(iii) Mme Carmen IONESCU, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe A;

(iv) M. Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 juillet 1977 à Epinal (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B; et

(v) Mme Choui Min KON KAM KING, née le 10 avril 1978 à l'Ile Maurice, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} décembre 2015. Relation: GAC/2015/10475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201673/518.

(150226271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Holdinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.282.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of the month of December.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of HOLDINTER SPF S.A., a public limited liability company (société anonyme de patrimoine familial) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 17282, incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 January 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 61 dated 10 April 1980 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1813 dated 4 September 2010.

The Meeting is presided by Joost Anton Mees, professionally residing at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman appoints Nathalie Chevalier, professionally residing at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg as secretary of the Meeting (the "Secretary"). The Meeting appoints Nathalie Chevalier, professionally residing at 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The bureau of the Meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment the Company's corporate object as follows, which shall from now on read as follows:

“ 4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article”.

2. Change of the name of the Company to HOLDINTER S.A.

3. Full amendment and restatement of the Company' articles of incorporation from German into English and French (“the Articles”) including article 4 relating to the Company's corporate object and article 1 relating to the change of the name.

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present at the Meeting, the shareholders absent and represented together with their respective proxyholder, and the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, after having been controlled by the shareholders present at the Meeting, the proxyholders of the represented shareholders and the Bureau of the Meeting, has been signed by the Bureau of the Meeting and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies given by the represented shareholders to the present Meeting, after having been signed "ne varietur" by the parties and the acting notary, shall also remain attached to the present deed with which it will be registered.

(iv) That the whole issued share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend the Company's corporate object, and that article 4 of the Articles shall be amended and shall now read as follows:

“ 4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article”.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to change the corporate name of the Company from HOLDINTER SPF S.A. to HOLDINTER S.A.

As a consequence the Meeting RESOLVES that article 1.1. of the Articles shall be amended and shall now read as follows:

“ **1.1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "HOLDINTER S.A. (hereinafter the "Company").”

Third resolution

The Meeting RESOLVES to fully amend and restate the articles of association of the Company from German into English and French (“the Articles”) including article 4 relating to the Company's corporate object and article 1 relating to the Company's change of the name, so that they shall read from now on as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "HOLDINTER S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security

interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to fifty thousand Euros (EUR 50,000) represented by fourteen thousand one hundred (14,100) shares without nominal value (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form or into bearer shares.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director (s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the “Chairman”) at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the “Secretary”), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or in the case of a Board of Directors by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the “General Meeting of Shareholders” or “General Meeting”).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 4th Thursdays of March at 15:00 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société HOLDINTER SPF SA , une société anonyme de patrimoine familial de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17282, constituée par un acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 23 janvier 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 61 en date du 10 avril 1980 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1813 en date du 4 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Joost Anton Mees, résidant professionnellement à 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (le "Président"). Le Président nomme Nathalie Chevalier, résidant professionnellement à 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg comme secrétaire de l'Assemblée (le "Secrétaire"). L'Assemblée nomme Nathalie Chevalier, résidant professionnellement à 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le "Scrutateur").

Le bureau de l'Assemblée (le "Bureau") ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire soussigné de documenter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **4.1.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3. La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.»

5. Changement de la dénomination sociale de la Société en HOLDINTER S.A.

6. Modification et refonte dans leur intégralité des statuts de la Société de la langue allemande à la langue anglaise et française («les Statuts») y compris l'article 4 concernant le changement de l'objet social de la Société et l'article 1 concernant le changement de la dénomination sociale de la Société.

7. Divers.

(ii) que les actionnaires présents à l'Assemblée, les actionnaires absents et représentés ainsi que leur représentant respectif, et le nombre d'actions détenus par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; ladite liste de présence, après avoir été contrôlée par les actionnaires présents à l'Assemblée, les représentants des actionnaires représentés et le Bureau de l'Assemblée, a été signée par le Bureau de l'Assemblée et restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

(iii) que les procurations octroyées par les actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signés "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(iv) que l'intégralité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré avoir été informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée, aucune notice de convocation n'est nécessaire.

(v) que la présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adopté unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 4.1. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3. La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la dénomination sociale de la société de HOLDINTER SPF S.A. en HOLDINTER S.A.

En conséquence, l'Assemblée DECIDE que l'article 1.1. des Statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «HOLDINTER S.A.» (ci-après la «Société»).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier et refondre intégralement les Statuts de la langue allemande à la langue anglaise et française («les Statuts»), y compris l'article 4 concernant le changement de l'objet social de la Société et l'article 1 concernant le changement de la dénomination sociale de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

LES STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «HOLDINTER S.A.» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) divisé en quatorze mille cent (14,100) actions, sans valeur nominale (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative ou au porteur.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins. (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou en cas d'un Conseil d'Administration par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 4^{ème} jeudi du mois de mars à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours

avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenue.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue.

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. ANTON MESS, N. CHEVALIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21150. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201685/710.

(150226722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

HSL - Technik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Zone d'Activité Economique le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 202.202.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Waldemar GLADKOV, Heizung- und Sanitärmeister, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Lilienstraße, 45 (Deutschland).

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung von Heizung-, Sanitär-, und Lüftungsanlagen sowie die Wohnraumbeheizung, Fernwärme, Wärmerückgewinnung, Kaminsanierung, Gasversorgung und Solaranlagen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „HSL - Technik S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mondorf-les-Bains.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Waldemar GLADKOV, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend einhundert Euro (1.100.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Waldemar GLADKOV, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5691 Ellange, 27, Zone d'Activité Economique le Triangle Vert.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Belehrung

Der amtierende Notar hat die erschienene(n) Partei(en) darauf hingewiesen, dass vor der Ausübung der in Artikel 2 als Gesellschaftszweck bezeichneten Aktivitäten, die nötigen amtlichen Genehmigungen erteilt sein müssen, gemäß der aktuellen Gesetzgebung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SLADKOV, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 14. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015201687/104.

(150226972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Korn Ferry Global Holdings (UK) Limited, a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Ryder Court, 14, Ryder Street, London SW1Y 6QB, United Kingdom, and registered with the Companies House under the number 08513193 (the "Sole Shareholder"),

represented by Peggy Simon, in her capacity of notary clerk of the office of Maître Henri BECK, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, acting by virtue of a proxy.

Such proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed before the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state the following:

I. The Sole Shareholder holds all (100 %) of the shares in HG (Luxembourg) S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412 F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 100,000.-, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés)

under the number B 77952, incorporated according to the terms set forth in a notarial deed drawn up by Me Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 3rd, 2000, and published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations) on March 7th, 2001, under the number 177, at page 8470 (the “Company”).

II. The share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The Sole Shareholder is hereby willing to pass resolutions on the following items:

(i) amendments to articles 14, 15 and 16 of Title V (Financial year, Balance sheet, distributions) under the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to:

(a) change the current financial year of the Company (i.e., October 1st to September 30th), such that (i) the new financial year of the Company, as amended, shall commence on May 1st and end on April 30th of each relevant year, and (ii) the current financial year of the Company shall terminate on April 30th, 2016;

(b) modify the applicable provisions relating to dividend payment procedures to be carried out in favour of the members of the Company; and

(c) include the terms and conditions necessary to effectuate interim dividend distributions for the benefit of the members of the Company; and

(ii) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend article 14 of Title V (Financial year, Balance sheet, Distributions) under the Articles, which shall be replaced and superseded as follows:

“ **Art. 14.** The Company's accounting year starts on May 1st and ends on April 30th of each year”.

Second resolution

Following the above resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to amend article 15 of Title V (Financial year, Balance sheet, Distributions) under the Articles, which shall be replaced and superseded as follows:

“ **Art. 15.** Each year, on April 30th, the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. The sole partner or, as the case may be, each of the partners may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office”.

Third resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend article 16 of Title V (Financial year, Balance sheet, Distributions) under the Articles, which shall be replaced and superseded as follows:

“ **Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions, shall represent the net profit of the Company.

Every year five percent (5 %) of the net profit shall be transferred to the statutory reserve.

Such deduction shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital, but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time, and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess shall be distributed among the partners.

Notwithstanding, the partners may decide at the majority vote determined by the relevant laws that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends, if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to amend Title V (Financial year, Balance sheet, Distributions) of the Articles to include a new article 17 within the scope of the Articles in order to set the terms and conditions necessary to make interim dividend payments, as follows:

“ **Art. 17.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. interim accounts shall be established by the board of managers;

2. interim accounts shall show a profit, including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3. the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers; and

4. interim dividend payments shall be made, in cash or in kind, once the Company has obtained confirmation that the rights of the creditors of the Company are not threatened”.

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder hereby acknowledges and agrees that articles 17 and 18 of Title VI (Dissolution, Liquidation) under the Articles shall be renumbered as articles 18 and 19 respectively.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that, upon request of the appearing company, represented as set out above, the present deed is made in English and translated in French, and, in case of discrepancies between the English and the French versions, it is hereby agreed that the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present deed has been made in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Korn Ferry Global Holdings (UK) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois anglaises et du Pays de Galles, dont le siège social est sis Ryder Court, 14, Ryder Street, SW1Y 6QB Londres, Royaume Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 08513193 (l'«Associé Unique»),

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire de l'étude de Maître Henri BECK, ayant son adresse professionnelle L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé Unique est le seul associé de la société HG (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis 412 F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 100.000,- EUR, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77952, constituée suivant acte reçu par Me Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 octobre 2000, et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 7 mars 2001, sous le numéro 177, à la page 8470 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

(i) modification des articles 14, 15 et 16 du Titre V (Année sociale, Bilan, Répartitions) des statuts de la Société (les «Statuts») afin de:

(a) changer l'année sociale en cours de la Société (i.e., 1^{er} octobre - 30 septembre), de manière à ce que (i) la nouvelle année sociale de la Société commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année, et (ii) l'année sociale en cours de la Société se termine le 30 avril 2016;

(b) modifier les dispositions applicables en matière de distribution de dividende aux associés de la Société; et

(c) ajouter les conditions nécessaires en matière de distribution d'acomptes sur dividendes aux associés de la Société; et

(ii) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 14 du Titre V (Année sociale, Bilan, Répartitions) des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année».

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 15 du Titre V (Année sociale, Bilan, Répartitions) des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social».

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 du Titre V (Année sociale, Bilan, Répartitions) des Statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par les lois afférentes, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires, le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale».

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le Titre V (Année sociale, Bilan, Répartitions) des Statuts, afin d'ajouter un nouveau article 17 au sein des Statuts afin de déterminer les conditions nécessaires en matière de distribution d'acomptes sur dividendes, comme suit:

« **Art. 17.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance;
2. ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
3. le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. le paiement n'est effectué par la Société, en numéraire ou en nature, qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés».

Suite aux résolutions susmentionnées, l'Associé Unique reconnaît et convient que les articles 17 et 18 du Titre VI (Dissolution, Liquidation) des Statuts deviendront respectivement les articles 18 et 19.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201683/166.

(150226648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.102.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of December,
before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"), of FLASHiZ International, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the “RCS”) under registration number B 180.102, incorporated on 2 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2652 dated 24 October 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 22nd December 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2399, dated 6 September 2014.

The Meeting was presided by Audrey SAPORITO, private employee, professionally residing in Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman appointed as Secretary Carsten SONS, private employee, residing professionally in Luxembourg (the “Secretary”).

The Meeting elected as scrutineer Elvira SEGOVIA, private employee, professionally residing in Luxembourg (the “Scrutineer”), forming together, with the President and the Secretary, the bureau of the Meeting (the “Bureau”). The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. BNP Paribas Personal Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 1 Boulevard Haussman, F-75009 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 542 097 902, being the holder of one million, one hundred and sixty one thousand, four hundred and seventy-three (1,161,473) class A shares of the Company (the “Class A Shareholder”), here represented by Audrey SAPORITO, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Class A Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

2. Efflam Limited, a private limited company incorporated and registered in England and Wales with company number 08774073 whose registered office is at 15 Galena Road, Hammersmith, London W6 OLT, being the current holder of eight million, six hundred and eighty-nine thousand, one hundred and seventy-four (8,689,174) class B shares of the Company (the “First Class B Shareholder”),

here represented by Audrey SAPORITO, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the First Class B Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

3. FEXCO, an unlimited liability company established under the laws of Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland under registration number 83934, and having its registered office at FEXCO Financial Services Centre, Iveragh Road, Killorglin, County Kerry, Ireland, being the current holder of one million, two hundred and eleven thousand (1,211,000) class B shares of the Company (the “Second Class B Shareholder”),

here represented by Audrey SAPORITO, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Second Class B Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

3. The Class A Shareholder, the First Class B Shareholder and the Second Class B Shareholder (each a “Shareholder” and together the “Shareholders” as the case may be) represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the Agenda (as this term is defined below) ahead of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the Agenda.

4. The number of shares held by each Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Bureau and the undersigned notary (the “Attendance List”).

5. The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

6. As it appears from the Attendance List, all of the eleven million, sixty-one thousand, six hundred and forty seven (11,061,647) outstanding shares of the Company were duly and validly represented at the Meeting so that the Meeting was regularly constituted and can validly decide on all items of the Agenda (as this term is defined below).

The Chairman stated that the agenda of the Meeting (the “Agenda”) was as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an aggregate amount of one million, four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000) so as to bring it from its current amount of eleven million and sixty-one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 11,061,647) up to a new amount of twelve million, four hundred and sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 12,461,647) through the creation and issuance of (i) one hundred and forty seven thousand (147,000) class A shares of the Company (the “New Class A Shares”), and (ii) one million, two hundred and fifty three thousand (1,253,000) class B shares of the Company (the “New Class B Shares”), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the “New Shares”) for a total subscription price of one million, four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000) (the “Subscription Price”);

2. Subscription (i) for the New Class A Shares by the Class A Shareholder and (ii) the New Class B Shares by the Second Class B Shareholder in the proportions set out in the table below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	147,000	€ 147,000
Second Class B Shareholder	Class B	1,253,000	€ 1,253,000

3. Allocation of an amount of one million, four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000) to the share capital of the Company;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Shareholders approved on an unanimous basis the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an aggregate amount of one million, four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000) so as to bring it from its current amount of eleven million, sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 11,061,647) up to a new amount of twelve million, four hundred and sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 12,461,647) through the creation and issuance of (i) one hundred and forty seven thousand (147,000) class A shares of the Company (the “New Class A Shares”), and (ii) one million, two hundred and fifty three thousand (1,253,000) class B shares of the Company (the “New Class B Shares”), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the nominal value of each share is representative of the company's fair value per share), (together referred to as the “New Shares”) for a total subscription price of one million, four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000) (the “Subscription Price”).

The Shareholders, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly waive, to the extent necessary and/or required, their preferential subscription right (droit préférentiel de souscription) for the purpose of the issuance of the New Shares, in accordance with both the provisions of article 32-3 of the Luxembourg law governing commercial companies of 10 August 1915, as amended, and the articles of association of the Company.

Second resolution

Thereupon, (i) the New Class A Shares have been subscribed by the Class A Shareholder, (ii) the New Class B Shares have been subscribed by the Second Class B Shareholder, and (iii) the Subscription Price has been paid respectively by the Class A Shareholder and the Second Class B Shareholder in the proportions set out below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	147,000	€ 147,000
Second Class B Shareholder	Class B	1,253,000	€ 1,253,000

Third resolution

The total Subscription Price was fully paid up and an amount of one million, four hundred thousand Euro (EUR 1,400,000) was allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

“ **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve million, four hundred and sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 12.461.647.-) consisting of twelve million, four hundred and sixty one thousand, six hundred and forty-seven (12,461,647) ordinary shares of the Company divided into one million, three hundred and eight thousand, four hundred and seventy-three (1,308,473) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the “Class A Shares” and individually a “Class A Share”) and eleven million, one hundred and fifty-three thousand, one hundred and seventy-four (11,153,174) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the “Class B Shares” and individually a “Class B Share”), all Class A Shares and all Class B Shares being in registered form. Unless otherwise agreed in any shareholders or similar agreement(s) entered into from time to time among some or all of the shareholders of the Company, the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the same rights.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing persons and the members of the Bureau, known to the notary by their respective surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FLASHiZ International SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.102 (la «Société»). La Société a été constituée le 2 septembre 2013 conformément à un acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 2652 datée du 24 octobre 2013. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2014 conformément à un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2399, daté du 6 septembre 2014.

L'Assemblée est présidée par Audrey SAPORITO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président»).

Le Président a nommé comme secrétaire Carsten SONS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Elvira SEGOVIA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "scrutateur"), formant ensemble, avec le président et le secrétaire, le bureau de la réunion (le "Bureau").

Le Président a déclaré et a demandé au notaire d'état que:

1. BNP Paribas Personal Finance S.A., une société anonyme (société anonyme) constituée et existante en vertu des lois de la France, ayant son siège social au 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, et enregistré avec le commerce et registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 097 902, qui est le détenteur de un million cent soixante et un mille quatre cent soixante-seize (1.161.476) actions de classe A de la société (l'«Actionnaire de Classe A»),

ici représentée par Audrey SAPORITO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une telle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Actionnaire de Classe A et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès d'elle avec les autorités chargées de l'enregistrement.

2. Efflam Limited, une société privée à responsabilité limitée constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08774073 dont le siège est à 15 La Galena Road, Hammersmith, London, W6 BTA, étant le détenteur actuel de huit millions six cent huit neuf mille, cent soixante quatorze (8.689.174) actions de classe B de la société (le "Premier actionnaire de Classe B"),

ici représenté par Audrey SAPORITO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une telle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de le Premier actionnaire de Classe B et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès d'elle avec les autorités chargées de l'enregistrement.

3. FEXCO, une société à responsabilité illimitée créé en vertu des lois de l'Irlande, enregistrée auprès du bureau d'immatriculation des entreprises en Irlande sous le numéro d'immatriculation 83934, ayant son siège social à FEXCO Financial Services Centre, Iveragh Road, Killorglin, Co. Kerry, en Irlande, étant le détenteur actuel de un million deux cent onze mille (1.211.000) actions de classe B de la société (le "Deuxième actionnaire de Classe B"),

ici représenté par Audrey SAPORITO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une telle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Deuxième actionnaire de classe B et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès d'elle avec les autorités chargées de l'enregistrement.

3. Tant l'Actionnaire de Classe A, le Premier actionnaire de Classe B, et le Deuxième actionnaire de Classe B (chacun un "actionnaire" et les "actionnaires" selon le cas) représentés à la présente assemblée, ont confirmé avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-dessous) avant la réunion et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable de préavis, afin que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

4. Le nombre d'actions détenues par chaque actionnaires représentés à la présente réunion a été mentionné sur une liste de présence signée par les mandataires, le Bureau et le notaire soussigné (la "Liste des participants").

5. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être déposée avec les autorités chargées de l'enregistrement.

6. Comme il apparaît dans la liste de présence, toutes les onze millions soixante et un mille six cent quarante-sept (11.061.647) actions en circulations de la société ont été dûment et valablement représentées à la réunion, afin que l'assemblée soit régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-dessous).

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'assemblée (l'"ordre") est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital émis de la société par un montant total de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-) afin de le ramener de son montant actuel de onze millions soixante et un mille six cent quarante sept euros (EUR 11.061.647.-) jusqu'à un nouveau montant de douze millions quatre cent soixante et un mille six cent quarante-sept euros (EUR 12.461.647.-) à travers la création et l'émission de (i) cent quarante sept mille (147.000) actions de classe A de la société (les "Nouvelles Actions de Classe A"), et (ii) un million deux cent cinquante-trois mille (1.253.000) actions de classe B de la société (les "Nouvelles Actions de Classe B"), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (dénommées les "Nouvelles Actions") pour un montant total de souscription de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) (le "prix de souscription");

2. Souscription (i) des Nouvelles Actions de Classe A par l'Actionnaire de Classe A et (ii), des Nouvelles actions de Classe B, par le Deuxième actionnaire de Classe B, dans les proportions définies dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actions de Classe A	Classe A	147.000	€147.000
Actions de Classe B	Classe B	1.253.000	€1.253.000

3. Souscription d'un montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-) pour le capital-actions de la société;

4. Amendement de l'article 5 des statuts de la société;

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-) afin de le porter de son montant actuel de onze millions soixante et un mille six cent quarante-sept euros (EUR 11.061.647.-) à douze millions quatre cent soixante et un mille six cent quarante-sept euros (EUR 12.461.647.-) par l'émission de (i) cent quarante-sept mille (147,000) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et (ii) un million deux cent cinquante-trois mille (1,253,000) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (la valeur nominale de chaque action est représentative de la juste valeur fair-value par action de la société),, (ci-après dénommées les «Actions») pour un prix de souscription total de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) (le «Prix de Souscription»).

Les actionnaires, dûment et valablement représentés aux fins des présentes comme indiqué ci-dessus, par les présentes renoncent expressément, dans les limites nécessaires et / ou requises, à leur droit préférentiel de souscription (droit préférentiel de de souscription) dans le but de l'émission des Nouvelles Actions, ce conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux statuts de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de quoi, (i) les Actions de Classe A ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe A et (ii) les Actions de classe B ont été souscrites par le Deuxième actionnaire de Classe B dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actions de Classe A	Classe A	147.000	€147.000
Actions de Classe B	Classe B	1.253.000	€1.253.000

Troisième résolution

La totalité du prix de souscription a été entièrement libérée et un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000.-) ont été alloués au capital de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessous:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à douze millions quatre cent soixante et un mille six cent quarante-sept euros (12.461.647 EUR) composé de douze millions quatre cent soixante et un mille six cent quarante-sept (12.461.647)

actions ordinaires divisées en un million trois cent mille et huit mille quatre cent soixante-treize (1,308,473) actions de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (collectivement, les «Actions de Classe A» et individuellement une «Action de Classe A») et onze millions cent cinquante-trois mille cent soixante-quatorze (11,153,174) actions de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (collectivement, les «Actions de Classe B» et individuellement une «Action de Classe B»), toutes les Actions de Classe A et toutes les Actions de Classe B étant sous forme nominative. Sauf s'il en est convenu autrement dans un ou des pacte(s) d'actionnaires ou accord(s) similaire(s) conclu de temps à autre entre certains ou tous les actionnaires de la Société, les Actions de Classe A et Actions de Classe B sont assorties des mêmes droits.

Le capital social de la Société souscrit peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite aux représentants des parties comparantes et aux membres du Bureau, connus du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. SAPORITO, C. SONS, E. SEGOVIA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21076. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201621/258.

(150226707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

DL Pressing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 202.190.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Anne Danièle BAUER, repasseuse, née le 3 janvier 1966 à Thionville (France) (matricule: 1966 0103 085 70), demeurant à F-57480 Malling, 11, rue de la Moselle,

ici représentée par Monsieur Carlos SARAIVA, indépendant, né le 10 février 1981 à Albergaria (Portugal) (matricule: 1981 0210 012 24), demeurant professionnellement à L- 9227 Diekirch, 20, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Madame Ligia Maria LOPES SOUSA DONGO, repasseuse, née le 19 juin 1971 à São Vicente (Cap-Vert) (matricule: 1971 0619 622 74), demeurant à L- 9051 Ettelbruck, 92, Grand-Rue,

ici représentée par Monsieur Carlos SARAIVA, indépendant, né le 10 février 1981 à Albergaria (Portugal) (matricule: 1981 0210 012 24), demeurant professionnellement à L- 9227 Diekirch, 20, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une blanchisserie avec nettoyage à sec.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou en partie de son objet social.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «DL PRESSING S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance, aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Anne Danièle BAUER, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
- Madame Ligia Maria LOPES SOUSA DONGO, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par un apport en nature comme décrit ci-après d'un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

A partir du prix de souscription, un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est affecté au capital social de la Société.

Description de l'apport

Les actifs apportés (l'«Apport») sont composés comme suit:

- 2 tables à repasser de marque VEIT + 2 fers à repasser. Cet apport représente un montant de mille euros (EUR 1.000,-);
- 1 emballeuse paquets de marque HOUVE + 1 emballeuse nettoyage (vêtements) de marque HOUVE. Cet apport représente un montant de sept cents cinquante euros (EUR 750,-);
- 1 carrousel de marque NORMABAU. Cet apport représente un montant de mille euros (EUR 1.000,-);
- 1 sèche-linge frontal de marque WHIRLPOOL + 1 lave-linge de marque LG. Cet apport représente un montant de mille deux cents cinquante euros (EUR 1.250,-);
- 1 table de finition PRENIUM. Cet apport représente un montant de six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-);
- 1 emballeuse comptoir avec goulotte. Cet apport représente un montant de six cents euros (EUR 600,-);
- 1 sècheuse-repasseuse 1400 x 200mm. Cet apport représente un montant de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-);
- 1 PC portable de marque HP + programme de facturation. Cet apport représente un montant de cinq cents euros (EUR 500,-);

L'Apport représente un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Preuve de l'existence et la réalisation effective de l'apport

La preuve de la propriété de cet Apport a été justifiée au notaire instrumentant par les associées, Madame Anne Danièle BAUER, préqualifiée, et Madame Ligia Maria LOPES SOUSA DONGO, pré-qualifiée, au moyen d'une copie des contrats d'achat dudit matériel, dont il ressort que les associées sont le véritable propriétaire dudit matériel.

Les associées, pré-qualifiées, déclarent que le prêt Apport en nature est fait libre de tous dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés (y compris la réserve de propriété), et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités.

Les Souscripteurs déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt Apport en nature et des passifs existants, dont ils déclarent connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Anne Danièle BAUER, pré-qualifiée.

Est nommée gérante administrative de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Ligia Maria LOPES SOUSA DONGO, préqualifiée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carlos SARAIVA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 4 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20757. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201534/199.

(150226619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Gottex Shelf Company 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.004.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 139.777 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Caroline RAMIER, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in Gottex Shelf Company 9 S.à r.l., a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 160.004, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated March 23, 2011, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1328 of June 18, 2011 (the Company);

- the Company's by-laws have not been amended;

- the Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares of two United States Dollars (USD 2.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments as well as to all managers having resigned in the course of the year 2015, up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.777 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Gottex Real Asset Fund 1 (Waste US) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 010, constituée suivant acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 Mars 2011 publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 18 Juin 2011 (la Société);

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés;

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20,000.-) représenté par dix mille (10,000) parts sociales de deux Dollars Américains (USD 2.-) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives ainsi qu'à tout autre gérant ayant démissionné dans le courant de l'année 2015, jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. RAMIER, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201639/97.

(150226712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Gottex Real Asset Fund 1 (Waste US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 160.010.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 139.777 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Caroline RAMIER, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in Gottex Real Asset Fund 1 (Waste US) S.à r.l., a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 160.010, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated March 23, 2011, published in the official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1286 of June 15, 2011 (the Company);

- the Company's by-laws have not been amended;

- the Company's capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares of two United States Dollars (USD 2.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (*commissaire à la liquidation*) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments as well as to all managers having resigned in the course of the year 2015, up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.777 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Caroline RAMIER, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Gottex Real Asset Fund 1 (Waste US) S.à. r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.010, constituée suivant acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 Mars 2011 publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1286 du 15 Juin 2011 (la Société);

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés;

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales de deux Dollars Américains (USD 2,-) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives ainsi qu'à tout autre gérant ayant démissionné dans le courant de l'année 2015, jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. RAMIER, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201638/97.

(150226677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Belharrar Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.283.

Die koordinierte Satzung vom 02.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Dezember 2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015201395/12.

(150226562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.